

**Département des Pyrénées-
Atlantiques**

DE LA COMMUNE

DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	18
Date de convocation 19 juin 2024		

Séance du 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, F. SUBIAS, S. BAUDY, V. BERGES RAGOCHÉ, C. BOISSIERE, M. TIRCAZES, T. BEUGNIES, H. BERNADET, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Absente : S. DAUBE

Procurations : F. COUDURE procuration à M. TIRCAZES, C. HIALE GUILHAMOU procuration à S. BONNASSIOLLE

Cédric BOISSIERE a été élu secrétaire de séance.

N°2024/29 Modification du tiers pour l'attribution d'une subvention

Le maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget, des subventions ont été attribuées. Concernant la subvention destinée au CCAS d'un montant de 2000€, le tiers figurant sur le document est le SGC de Lescar.

La trésorerie demande à ce que le tiers soit modifié pour que la subvention puisse être versée au CCAS de Montardon et non au SGC de Lescar.

**Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

AUTORISE la modification du tiers « SGC de Lescar » pour le tiers « CCAS de Montardon »

AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Fait et délibéré en séance.

Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE.